

## CONCOURS DE « BOOKFACE »

### RÈGLEMENT

La bibliothèque Jacques-Brel organise un concours de portrait photographique Bookface. Laissez libre cours à votre imagination !



Ce concours a pour objectif de lier selfie et littérature. Il est gratuit et ouvert à tous, sans limite d'âge, seul ou en famille.

#### **Présentation du « Bookface »**

Le temps d'une photo, changez de peau ! Glissez-vous dans l'ambiance de la couverture d'un livre (des couleurs, des cheveux, des vêtements, des bras...). Le participant fait le prolongement de l'illustration d'une couverture de livre avec son corps en jouant avec la perspective puis se prend en photo.

Comment faire ?

Mettez une couverture de livre devant votre visage ou une partie de votre corps, en jouant avec la perspective afin de donner l'illusion que le livre fait partie intégrante de votre corps.

Pour réussir une photo :

- Trouvez LA couverture d'un livre qui vous inspire
- Jouez avec l'arrière-plan adéquat
- Respectez les proportions
- Jouez avec les couleurs de la tenue vestimentaire
- Ajoutez quelques accessoires

#### **Modalités d'inscriptions**

Ce projet est gratuit, il est ouvert à tous, sans limite d'âge.

Chaque participant devra joindre à sa participation un document d'autorisation de droit à l'image disponible ici sous format PDF : [version enfant](#) – [version adulte](#)

Le retour des bulletins d'inscriptions se fera par mail à l'adresse :

[bibliotheque.municipale@vernouillet28.fr](mailto:bibliotheque.municipale@vernouillet28.fr)

Inscription jusqu'au 15 mai 2020 à 00h00. Passée cette date, aucune photographie ne sera prise en compte.

### **Collecte des photographies**

Les photographies devront nous parvenir au plus tard le 15 mai 2020, par e-mail avec objet « bookface » à [bibliotheque.municipale@vernouillet28.fr](mailto:bibliotheque.municipale@vernouillet28.fr)

### **Critères d'évaluation**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morale ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ou sortant du cadre du thème du concours.

Un lauréat sera désigné par un jury de la direction de la culture de la communication et de l'événementiel. Les réalisations de tous les participants seront affichées à la bibliothèque en septembre 2020. La remise du prix de se fera à cette occasion, lors du vernissage de l'exposition « Bookface ».

Le concours récompensera les plus belles créations.

1<sup>er</sup> prix : chèque cadeau de la librairie Rose des vents de 50 euros

2<sup>ème</sup> prix : 1 place de concert de la saison culturelle

3<sup>ème</sup> prix : lot de goodies « Vernouillet »

Les critères utilisés pour la notation seront :

- Originalité
- Esthétique de la prise de vue
- Qualité de la prise de vue

### **Dispositions pratiques et droit**

Les photos pourront être en couleurs ou en noir et blanc. Chaque photographie devra être en version numérique au format PDF. N'oubliez pas de mentionner vos noms /prénoms, adresse mail et n° de téléphone dans le corps du mail.

### **Communication Publicité**

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Le jury sera constitué de l'adjoint à la culture (M. Simon Fontana), de l'équipe de la bibliothèque Jacques Brel, du directeur de la direction de la culture, de la communication et de l'évènementiel (M.Lestrat) et de « vous », le public.

Le vote du public comptera pour 30 % et celui de l'équipe de la Direction de la culture pour 70 %. Une fois la date de clôture du concours passée, les photos seront mises en ligne sur la page facebook de la

ville et le public pourra voter pendant une semaine (jusqu'au 22 mai) en attribuant un « j'aime » à sa photo préférée.

Les noms des gagnants seront dévoilés le 15 juin 2020 sur la page facebook de la ville et ils recevront un mail pour les en avertir.

La participation au concours vaut acceptation pour chaque lauréat ou de son représentant légal, de l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que des photos de la réalisation primée pour les besoins de communication de la commune, notamment par voie de presse, sur ses réseaux numériques.

### **Annulation**

La municipalité se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas d'un trop faible nombre de participants.

L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.